



# LÉGENDE

- PRESCRIPTIONS LIEES A LA TVB**
- Zones humides à préserver
- Espaces boisés classés (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)**
- EBC surfacique à maintenir ou à créer
  - EBC linéaire à maintenir ou à créer
- Éléments végétaux protégés (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Haie à préserver
  - Arbre remarquable à préserver
- Continuités écologiques identifiées (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Réservoirs de biodiversité à préserver
  - Corridors terrestres à restaurer
  - Corridors terrestres à préserver
  - Corridors aquatiques à préserver

- ZONAGE REGLEMENTAIRE :**
- Zone Urbaine (U)
  - Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU) :**
- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
  - Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :**
- Zone Naturelle (N)
  - Zone Agricole (A)
  - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

- ELEMENTS DE CONTEXTE :**
- Bâti
  - Limites communales
  - Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Anis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



### 4.2 Règlement graphique 4.2.8 Trame verte et bleue

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:6750 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud  
Mission : Elaboration du PLUi  
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

**CITADIA**  
CONSEIL

**even**  
CONSEIL

Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

